

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 29 MARS 2023

DELIBERATION N°2023.00164

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - AVENANT N° 2 A LA CONVENTION OPERATIONNELLE ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-PAUL-EN-JAREZ, SAINT-ETIENNE METROPOLE ET L'EPORA - SITE DE LA BACHASSE ROUTE DE SAINT-PAUL

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 22 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 51

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix : 61

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,

Secrétaire de séance : M. Charles DALLARA

Membres titulaires présents :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,

M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à M. François DRIOL,

RECU EN PREFECTURE

Le 06 avril 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230329-D2023001640

Date de mise en ligne : 06 avril 2023

M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Julien LUYA donne pouvoir à M. David FARA,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE

Membres titulaires absents excusés :

Mme Christiane BARAILLER, M. Eric BERLIVET, M. Gilles BOUDARD,
M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Michel GANDILHON, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 29 MARS 2023

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - AVENANT N° 2 A LA CONVENTION OPERATIONNELLE ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-PAUL-EN-JAREZ, SAINT-ETIENNE METROPOLE ET L'EPORA - SITE DE LA BACHASSE ROUTE DE SAINT-PAUL

En 2020 Saint-Etienne Métropole a validé une convention habitat avec l'EPORA et l'Etat. Les objectifs de cette convention sont de favoriser une programmation des interventions foncières opérationnelles à l'échelle de la Métropole en soutenant les communes dans la mise en œuvre des objectifs du PLH, mettre en place un mode de travail collaboratif entre les parties et une coordination de leurs missions pour favoriser la réalisation des projets et la mise en œuvre des objectifs du PLH, et de favoriser la mise en œuvre du volet habitat dans le cadre du partenariat actuel et futur entre la Métropole et l'EPORA.

La Commune de Saint-Paul-en-Jarez s'est engagée dans un projet de requalification du site de La Bachasse afin de renouveler l'entrée de ville, de diversifier l'offre d'habitat et de résorber les tènements en friche ou d'habitat dégradé sur ce secteur.

L'opération foncière comprend trois phases :

- tranche 1 : l'acquisition par l'EPORA des tènements immobiliers situés sur l'ancienne friche Bayle, ayant fait l'objet d'une première convention opérationnelle (42B049) signée en 2018 entre la Commune de Saint-Paul-en-Jarez, Saint-Etienne Métropole, le Département de la Loire et l'EPORA,
- tranche 2 : une nouvelle convention opérationnelle signée par la commune de Saint-Paul-en-Jarez, Saint-Etienne Métropole et l'EPORA en 2020 (42B058) pour requalifier la partie au nord du site Bayle comprenant trois maisons d'habitation et des garages boxés à démolir,
- tranche 3 : une convention d'études et de veille foncière (42B063) signée en 2021, portant sur le tissu d'habitat ancien vétuste en entrée de ville à proximité du rond-point limitrophe des communes de L'Horme et de La Grand-Croix.

Un avenant n°1 à la convention 42B058 a été conclu le 15 mars 2022 afin de rassembler les bilans et les périmètres des deux conventions opérationnelles. Cette nouvelle convention prend fin le 14 mai 2023. Compte tenu de travaux de dépollution complémentaires qui sont à réaliser sur le site, la signature d'un avenant n°2 est proposé de façon à prolonger la durée de validité de la convention de 24 mois, soit jusqu'au 14 mai 2025.

L'avenant n°2 définit également les modalités de versement d'avances de la Commune au titre de sa participation au déficit de l'opération pour un montant de 150 000 € HT (soit 180 000 € TTC). Le prix de revient prévisionnel de l'opération et le projet

d'aménagement proposé sur le périmètre restent inchangés. Saint-Etienne Métropole ne participe pas financièrement à cette opération.

Le projet d'avenant n°2 est joint à la présente délibération.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve l'avenant n°2 à la convention opérationnelle sur le site de La Bachasse - route de Saint-Paul entre l'EPORA, Saint-Etienne Métropole et la Commune de Saint-Paul-en-Jarez ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant correspondant.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

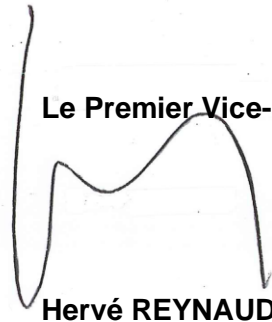
M. Hervé REYNAUD ne prend pas part au vote.

Pour extrait,
Le secrétaire de Séance,



Charles DALLARA

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD